

CABINET MOLINIER

TRANSACTION · LOCATION · GESTION LOCATIVE · SYNDIC

BAREME LOCATION au 01.01.2023

PRESTATIONS	TARIFS	
	H.T.	T.T.C.
BAUX soumis à la loi du 06 Juillet 1989 (conforme à la loi ALUR)		
Honoraires part LOCATAIRE (montant max. ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)		
Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail (€/m2)		
Hors zones tendues et très tendues	6.67 €	8.00 €
Zones tendues	8.33 €	10.00 €
Zones très tendues	10.00 €	12.00 €
Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m2)	2.50 €	3.00 €
Honoraires part PROPRIETAIRE		
Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail (€/m2)		
Hors zones tendues et très tendues	6.67 €	8.00 €
Zones tendues	8.33 €	10.00 €
Zones très tendues	10.00 €	12.00 €
Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m2)	2.50 €	3.00 €
AUTRES BAUX		
Location d'habitation non soumis à la loi du 06 juillet 1989		
Honoraires à la charge de chaque partie : bailleur et locataire	83.33 €	100.00 €
Boxes-parkings-garages-caves (à la charge de chacune des parties)		
Honoraires de location et de rédactions d'actes	83.33 €	100.00 €
Baux commerciaux et professionnels (à la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail)		
Honoraires de location sur le loyer HT et hors charges de la 1ère période triennale	10%	12%
Honoraires de rédaction d'actes (sur le loyer annuel HT x 9 ans)	0.50%	0.60%
Facturation minimum	333.33 €	400.00 €